



**Temps partiel dans un cadre hebdomadaire :**

Nombre de demi-journées libérées :	<input type="checkbox"/> 2, soit une quotité approximative* de 75% (école à 4 jours)	Cadre réservé à l'administration
	<input type="checkbox"/> 2, soit une quotité approximative* de 78% (école à 4,5 jours)	
<input type="checkbox"/> 4 ou 5 **, soit une quotité de 50%	Quotité exacte :	
Uniquement pour les personnels à fonctions particulières sans responsabilité directe d'une classe élémentaire ou maternelle et les personnels exerçant dans le second degré, quotité approximative de :		
<input type="checkbox"/> 50% <input type="checkbox"/> 60% <input type="checkbox"/> 70% <input type="checkbox"/> 80% <input type="checkbox"/> 90%		

\* quotités exactes définies ultérieurement, en fonction des horaires exacts de l'école et/ou du rythme scolaire de l'école.

\*\* nombre exact de mercredis à définir en fonction des horaires exacts de l'école

**Temps partiel dans un cadre annuel :**

<input type="checkbox"/> 50% annualisé * <i>Une moitié de l'année non travaillée, l'autre moitié travaillée à temps complet.</i>	Cocher la période non travaillée souhaitée : <input type="checkbox"/> A (01/09/2022 au 30/01/2023) (soit travail fin d'année) <input type="checkbox"/> B (31/01/2023 au 31/08/2023) (soit travail début d'année) <input type="checkbox"/> Indifférent	Cadre réservé à l'administration
		<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B
<input type="checkbox"/> 80% annualisé * <i>Une période interruptive</i>	Cocher la période non travaillée souhaitée : <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> Indifférent	
<input type="checkbox"/> 80% annualisé *	<input type="checkbox"/> 2 demi-journées libérées par semaine et complément horaire à définir sur l'année	
* <b>Choix alternatif</b> : compte tenu des contraintes liées à l'organisation du service à temps partiel dans le cadre annuel, les demandeurs doivent <b>OBLIGATOIREMENT</b> faire connaître un choix alternatif en cas de refus. <input type="checkbox"/> temps complet <input type="checkbox"/> temps partiel hebdomadaire avec .....demi-journées libérées		

Si les modalités de temps partiel sollicitées ne peuvent être organisées, un entretien avec l'IEN de circonscription peut avoir lieu afin de rechercher celles qui seraient le plus à même de concilier l'intérêt du service avec les souhaits que vous avez émis.

Date :

Signature de l'enseignant :

**Avis IEN :** Favorable     Favorable sur la quotité     Défavorable     Défavorable sur la quotité

Motivation de l'avis (si défavorable) :

.....  
.....  
.....**Réservé à l'administration :****Décision DASEN :** Accord RefusMotivation (en cas de refus) : .....  
.....  
.....

Date de l'entretien IEN avec l'intéressé(e) si refus DASEN :

Affectation à l'issue du mouvement départemental : RNE : .....

.....  
.....  
.....Ecole :     à 4 jours     à 4,5 jours    Quotité accordée : .....

Modalité : ..... Période : ..... Quotité de service :

Modalité : ..... Période : ..... Quotité de service :